



Divorce sans contrat de mariage ! adultère!

Par **lilidelyon**, le **13/10/2016** à **09:52**

bonjour,rnrnje viens d'apprendre que mon mari me trompe, j'avais des doutes depuis quelques mois mais aujourd'hui c'est confirmé. je voudrai savoir si je peux lui demander de partir de la maison, cela devient insupportable pour moi ? je ne travaille pas doit-il me versé une prestation en attendant ma demande de divorce ?rn nous sommes marié sous le régime de la communauté.rn comment dois-je m'y prendre ?rn merci.

Par **cocotte1003**, le **13/10/2016** à **10:00**

Bonjour, non vous pouvez toujours demander mais il peut refuser sans que vous ne puissiez rien y faire, c'est le domicile conjugal et c'est au juge, lors de la première audience du divorce, de vous autoriser l'un ou l'autre à partir. Au besoin il attribuera le domicile à l'un ou à l'autre ainsi qu'une pension compensatoire s'il y a lieu. En attendant l'audience vous devez tous deux participer aux charges du ménage, cordialement

Par **amajuris**, le **13/10/2016** à **10:44**

bonjour,rnvous devriez commencer par chercher un avocat spécialisé dans le divorce.rnsalutations